

LETZTE REAKTION  
AUS ROM.

ORIGINAL an: 113 N. Gignard  
Kopie auch an: 112, 110, 155, CM

dodis.ch/30796

rome, le 28.11.64

/19.55

cable 166

*h. w.*

*do uen*

convoque au mae aujourd'hui samedi a 18 h je suis informe par ministre plaja en l'absence de storchi de la situation concernant l'accord d'emigration italo-suisse a la suite de la seance de la commission parlementaire tenue hier a geneve stop plaja me dit ce qui suit sur mandat expres de saragat: les autorites responsables italiennes sont extremement alarmees par perspective d'un nouveau retard. elles demandent instamment que tous efforts soient faits en vue observer la procedure prevue. un nouvel ajournement pour une raison qui ne concerne pas directement la substance meme de l'accord provoquerait une reaction extremement vive non seulement de l'opposition mais vraisemblablement de l'opinion publique tout entiere. Les negociateurs italiens avaient reussi lors des derniers pourparlers d'obtenir de la presse une attitude raisonnable. Le gouvernement ne pourrait pas cette fois eviter violente reaction. il prie donc instamment le conseil federal de faire tout son possible pour que la commission parlementaire soit saisie en temps utile des informations complementaires qu'elle requiert afin que l'accord puisse etre traite a la session de decembre des chambres federales fullstop je deduis des commentaires de plaja que le gouvernement se sent tres expose a la suite du resultat des dernieres elections qui attestent un affaiblissement de la coalition des demochretiens et des socialistes stop il voudrait ardemment ne pas donner des arguments aux communistes qui sont en progression et dont l'agitation et les attaques incessantes minent ses assises stop d'autre part plaja me dit que si les autorites suisses veulent prendre des dispositions pour limiter le nombre des travailleurs italiens en suisse le gouvernement n'aurait rien a objecter du moment qu'il s'agirait de mesures d'economie interne.

ambasuisse

e . 2 6 7 4 .

-----  
30.11.1964 1000h < -tlo-

Dodis

